

CPN en charge de la spécialité du DUT Carrières sociales (CS)

Document complémentaire au PPN Préconisations d'organisation du DUT en année spéciale

L'« année spéciale » est un aménagement de la scolarité du DUT prévu à l'article D612-32 (notamment en son alinea 2) du code de l'éducation. Elle permet à un étudiant ayant suivi au moins deux années d'enseignement supérieur d'effectuer sa formation DUT en deux semestres à temps plein ; les modalités d'admission à la formation sont fixées par les dispositions de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT (notamment ses articles 3 et 5). La validation de ces deux semestres emporte l'obtention du diplôme universitaire de technologie. Le présent document constitue des préconisations.

La formation au DUT Carrières sociales en année spéciale n'existe pas à l'heure actuelle mais les quelques préconisations ci-après proposent un cadre et des modalités d'organisation pour les départements qui voudraient en mettre en place dans une des options de la spécialité : animation sociale et socioculturelle, assistance sociale, éducation spécialisée, gestion urbaine, services à la personne.

1. Accueil

a) Publics visés

Les publics accueillis sont des étudiants ayant effectué deux années d'enseignement supérieur, soit quatre semestres validés ou non, conformément à l'arrêté du 3 août 2005.

b) Modalités d'accès

Les candidatures sont étudiées sur dossier comportant : les résultats académiques, le cv et une lettre de motivation argumentée ainsi des attestations d'expériences et de pratiques professionnelles ou bénévoles. Après une admissibilité sur dossier, un entretien de confirmation et d'admission aura lieu devant un jury.

2. Organisation de la formation

a) Descriptif de la formation

La formation se déroule sur deux semestres et permet de valider le DUT Carrières sociales dans l'option présentée. La formation est d'une durée de :

S1 : 420 heures, dont 220 h de tronc commun, 90 h modules d'options et 90 modules complémentaires
Soit 130 heures de cours, 160 h de travaux dirigés et 130 h de travaux pratiques

S2 : 380 heures dont 150 h de tronc commun, 110 h de modules d'options et 120 modules complémentaires
Soit 90 heures de cours, 190 h de travaux dirigés, 100 h de travaux pratiques

Chaque semestre correspond à 30 coefficients et ECTS chacun.

Un Tableau synthétique des modules et des UE par semestre sera à élaborer pour l'option envisagée. Les codes de modules seront ainsi formulés :

- MXYZZ où X est le semestre, Y le numéro d'UE, ZZ le numéro de module
- MXYNZZ avec N représentant la lettre d'option si nécessaire,

UE	Module		Coeff.		Volume horaire				
	Réf.	Nom	Mod.	UE	CM	TD	TP	Total M	Total UE
Semestre 1									
UE11	M1101	xxxx	x	x	x	x	x	x	x
	M1102	xxxx	x		x	x	x	x	
	M1103	xxxx	x		x	x	x	x	
UE11	M1101	xxxx	x	x	x	x	x	x	x
	M1102	xxxx	x		x	x	x	x	
	M1103	xxxx	x		x	x	x	x	
UE11	M1101	xxxx	x	x	x	x	x	x	x
	M1102	xxxx	x		x	x	x	x	
	M1103	xxxx	x		x	x	x	x	
Total semestre 1				x	x	x	x		x

b) Stage et projet tutoré

Un stage de minimum 6 semaines donnera lieu à convention, rapport de stage, et participation de professionnels du champ de l'option à l'évaluation de l'étudiant. Si le stage se déroule en partie ou en totalité durant une période de fermeture de l'établissement de formation, un référent pédagogique sera d'astreinte pour assurer le cas échéant un suivi de l'étudiant stagiaire et un lien avec l'organisme d'accueil.

Par petits groupes, un projet tutoré sera conçu et réalisé auprès d'un partenaire professionnel et/ou de populations visées par la spécialité et l'option de ce DUT.

c) Projet personnel et professionnel.

Un positionnement à l'entrée permettra de travailler avec l'étudiant à l'orientation prise dans son projet personnel et professionnel. Un membre de l'équipe pédagogique assurera un accompagnement régulier et des séances collectives permettront de mutualiser des outils (cf PPN)

d) Modalité d'accueil des publics différenciés

L'hétérogénéité des parcours des candidats nécessite des modalités d'accueil et une mise à niveau en début de semestre 1. Une adaptation tiendra compte des publics différenciés par des aménagements horaires des différents modules.

Description des modules par semestre.

La description des modules se fera dans des fiches similaires à celles du PPN actuel.

UE11	Champs disciplinaire (le cas échéant)	Volume horaire : C, TD, TP
M1101	Titre du module	Semestre 1
Objectifs du module : xxx		
Compétences visées : Être capable de : - xxx - xxx		
Prérequis : xxx		
Contenus : xxx		
Modalités de mise en œuvre : xxx		
Prolongements possibles : xxx		
Mots-clés : xxx		